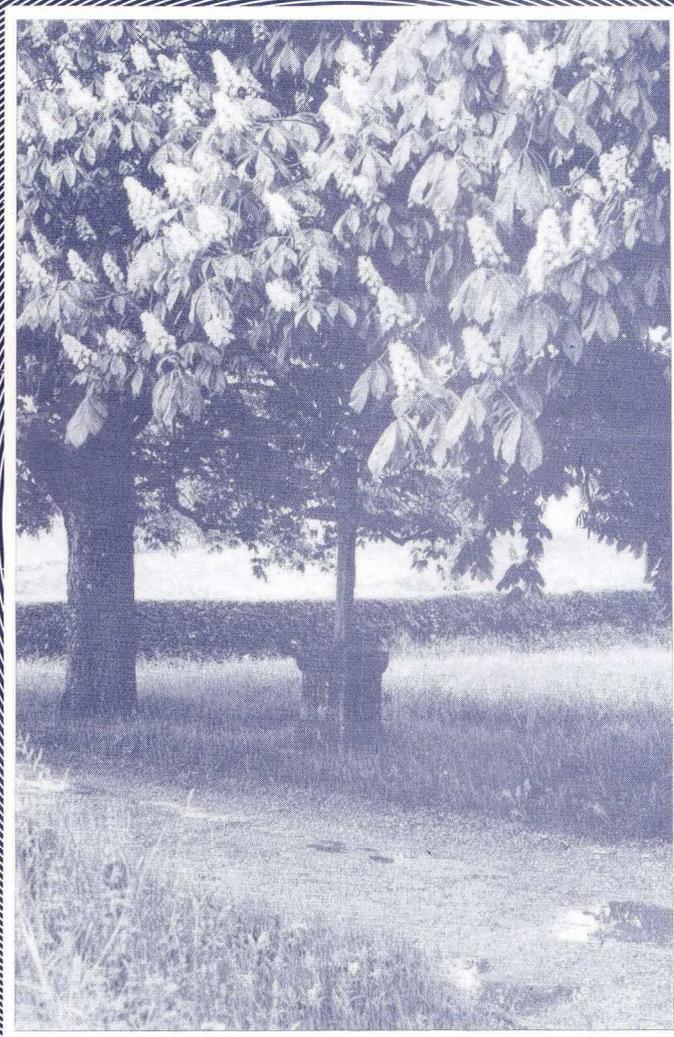
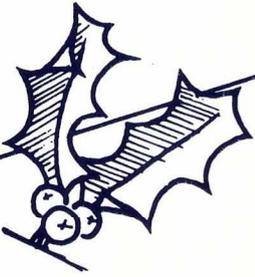


# Gazette de Baudrières

**N°10**  
décembre  
1987



SAUGY: La croix de la ferme du diable



A l'approche du nouvel an,  
le Maire et tous vos élus vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour 1988

## SOMMAIRE

INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 87/88 .....	2
REFLEXIONS sur L' AMENAGEMENT FONCIER.....	4
PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU BOURG.....	5
ACTIVITES ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1987.....	8
IL ETAIT UNE FOIS ... UNE CLOCHE! .....	9
LE DIABLE DE SAUGY.....	10
NOS SOCIETES.....	11
ETAT CIVIL 1987.....	12

La rédaction de la Gazette Communale remercie :

- d'une part Madame le Principal du Collège de CUISERY qui a donné son accord pour la reproduction d'un texte "Le Diable de Saugy" paru dans le livre Renaissance des Légendes Bressanes, classe de 5ème, en 1983.
- et d'autre part Monsieur HANTZ qui relate les pérégrinations de MARIE, l'une des deux cloches de notre église.

## INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 87 / 88

Nouvelle politique de l'espace rural, états généraux de la ruralité, les hommes politiques et socio-professionnels sont d'accord pour définir dans notre pays des régions dites fragiles se situant pour l'essentiel le long d'une diagonale nord-est, sud-ouest allant des Ardennes aux Pyrénées. Où se situe BAUDRIERES? à la frange de zones structurellement fragiles mais n'est pas dépourvu d'atouts si exploitants et propriétaires savent en saisir la dernière chance en procédant à l'aménagement foncier de la commune.

Il y a quelques années dans notre secteur, on confondait monde rural et monde agricole, aujourd'hui il n'en est plus ainsi, le monde rural s'éveille au développement local et Michel ALBERT, ancien commissaire au PLAN n'écrivait-il pas récemment que le Maire, l'élu local est aussi celui qui doit catalyser l'espérance. Concrètement, les investissements communaux en sont la base, aussi est-il normal de publier d'une part ce qui a été prévu et réalisé en 1987 et d'autre part les probabilités pour l'année qui vient.

Grâce à l'action de la Municipalité, le Bourg sort peu à peu de son "engourdissement" et l'objectif, en partie réalisé d'après certains commentaires extérieurs à la commune, est de donner la meilleure image de marque de BAUDRIERES.

Mais les hameaux ne sont pas délaissés pour autant, si l'on considère; par exemple le montant affecté aux travaux de voirie, en moyenne 350 000 francs par an, de même six permis de constructions neuves et deux permis de rénovation importante de bâtiments ont été signés en 87 au profit d'habitants des hameaux apportant ainsi la preuve que le P.O.S. n'en bloquait pas le développement.

Une importante opération de renforcement et enduit de voies communales a été programmée et effectuée, la voie communale de Boulay pour faire face au tonnage croissant des différents transports, la voie communale dite du Nuzeret par suite des dégradations constatées dans la traversée du bois, un petit secteur sur la voie de Donant près de la Marlière et un tiers environ du chemin du petit Limon. D'autres enduits à Saugy, à l'entrée du bourg, route des Chevanys, la reprise de ceux de 86 à Tenarre sans oublier près de 4 kms de fossés remis en état en complètent la liste.

Dans le bourg, le plus visible est l'élimination de la dépendance et l'amorce d'un parking d'une vingtaine de places à côté de l'école avec modification de l'éclairage public de la place. Les grosses réparations du bâtiment communal à côté de la salle polyvalente sont terminées. Restent la finition des pièces (papiers peints, revêtement de sol) enduit extérieur; volets et garage particulier pour le locataire.

La subvention pour la 2ème tranche d'assainissement des eaux usées a été obtenue en juillet et les travaux qui devaient débuter mi-novembre ont été reportés vers le 15 janvier à cause des intempéries.

La distribution électrique et P.T.T. en souterrain des deux groupes de bâtiments communaux de part et d'autre de la place de la Mairie est commencée mais ne sera achevée qu'au moment de la traversée du chemin départemental au profit de l'assainissement.

Sur le terrain acquis en début d'année pour y réaliser un plateau sportif, les travaux de nettoyage des clôtures et les premières plantations en limite de propriété ont débuté.

L'augmentation de la surface de la place par la création du parking a provoqué lors de fortes pluies la "saturation" des caniveaux existants et un collecteur souterrain d'eaux pluviales a dû être mis en place sur près de 80 mètres le long de la départementale à l'entrée du bourg.

Les travaux liés à la plantation de 3 ha de forêts ont été aussi reportés en 88 par suite de mauvais temps.

Le programme investissement 88 ne sera arrêté définitivement que par le vote du budget primitif en mars prochain, toutefois, plus de 90% des options ont été retenues par le Conseil Municipal lors de délibérations sollicitant des subventions auprès du Conseil Général.

La troisième et dernière tranche d'assainissement des eaux usées avait été incluse comme tranche conditionnelle lors de l'appel d'offres lancé pour la deuxième tranche 87. La fin de ce programme peu spectaculaire par rapport à la construction d'un bâtiment neuf, permettra de régler les problèmes d'hygiène que posaient ce bourg.

Le tracteur de la commune est à remplacer et les modèles actuels, de par leur cabine, ne peuvent être garés dans le local près de la cantine d'où la nécessité de prévoir une construction. Son emplacement a été défini par le Conseil à la hauteur de la citerne à gaz qui sera rapprochée de la salle polyvalente. Ce choix a pu être fait à partir de deux esquisses de l'aménagement de cette partie de place présentées par le concepteur de l'étude en cours.

Cette construction comprendra en principe deux alvéoles garage, l'une pour le tracteur, l'autre, remorque, turbo-tondeuse et chargeur, un petit atelier et vestiaire pour le personnel d'entretien communal, une grande pièce pour vestiaire et douches au profit des utilisateurs du plateau sportif et un

garage individuel du futur salon de coiffure.

A l'extrémité de la cantine dont la fréquentation, même avec le regroupement pédagogique, n'impose pas d'en augmenter la surface, la création d'une bibliothèque et salle de travaux manuels justifie avec le vestiaire-douches mentionné la prime exceptionnelle que devait accorder le Conseil Général et dont vos journaux en ont relaté l'attribution.

Pour la voirie 88, l'important renforcement du chemin du Petit Limon est programmé de même que le chemin en côte après l'étang de Donant. Il sera, bien entendu, procédé au maximum de réfections d'enduits qui permettra le résultat de l'appel d'offres.

Le plan d'aménagement du bourg sera présenté par l'O.P.A.C. de Saône et Loire; vraisemblablement un début de réalisation du plateau sportif sera engagé.

La date exacte de la construction des trois pavillons locatifs ne peut être mentionnée à ce jour, tant que les budgets 88 ne sont pas arrêtés.

Ainsi, la Municipalité améliore les voies communales tout en menant une action soutenue par le bon état des chemins départementaux qui traversent la commune de par ses réalisations, apporte une meilleure qualité de services au profit, en particulier de la vie associative, veut aussi rendre le bourg et les hameaux plus accueillants pour de nouveaux habitants et aux touristes puisque cinq gîtes ruraux seront bientôt dénombrés dans la commune et pourquoi pas ne pas attirer quelques P.M.E.

Tous ces investissements concourent donc au développement local qui doit profiter à l'ensemble de la Commune.

## REFLEXIONS sur L' AMENAGEMENT FONCIER

Quelle est la situation à BAUDRIERES ?

Le lancement de l'opération de remembrement prévue pour les terrains situés à l'Ouest de la départementale 933 est programmé pour 1988, mais la plupart des exploitants semblent être intéressés pour son extension sur l'ensemble du territoire communal.

Pour certains propriétaires, divers éléments entrent en jeu:

- Le souvenir des arguments développés lors de la dernière tentative de remembrement en 1974, bien que personne ne puisse nier l'évolution extrêmement rapide depuis cette date du monde rural.

- L'affectivité liée à l'héritage des propriétés même souvent très dispersées ou par la certitude d'avoir acquis des terrains en faisant une affaire exceptionnelle.

- Le faible revenu des terres à ce jour et la perspective de participer à des frais engendrés par les travaux connexes de l'aménagement.

- Les relations conflictuelles entre propriétaires ou exploitants qui ne peuvent plus faire valoir leurs droits de passage. Le cadastre de 1961 a ignoré ces derniers et si les actes notariés comportent obligatoirement l'origine des propriétés, les servitudes ne sont pas depuis systématiquement reportées.

- L'intérêt faible voire même quasi-nul pour les exploitants d'avoir de petites parcelles sur lesquelles le maniement et la conduite de leur matériel s'avère difficile.

- L'inquiétude devant les moyens mis en oeuvre avec comme conséquence l'arasement des talus, la disparition de haies et l'arrachage

- des bornes de propriété.- La diminution du nombre d'exploitants suite aux départs en retraite entraînant à plus ou moins long terme des terres de moindre qualité à l'abandon.

Pour la commune, certaines constatations s'imposent:

- Une partie des chemins ruraux est labourée ou boisée.

- Les chemins ruraux en service de même que certaines voies communales ne sont pas adaptés aux lourds tonnages des engins ou remorques de récoltes.

- Des voies communales sont insuffisamment larges pour le croisement de certains engins tractés avec d'autres véhicules.

- Un domaine foncier éparpillé géographiquement qui tôt ou tard pour ne pas rester en friche devra être planté en peupliers ou chênes suivant les terrains. A noter que la ré-

glementation de boisement datant de 1974 fut considéré comme caduque trois ans plus tard.

Ces divers aspects de la campagne baudriéroise sans être exhaustifs montrent une hésitation et parfois même des difficultés à s'adapter à une agriculture moderne. Il doit être précisé qu'un aménagement ne remettrait pas en cause le plan d'occupation des sols approuvé le 27 avril 1986, la définition, en particulier, des zones inconstructibles ayant déjà été faite en accord avec les représentants des exploitants et la Chambre d'Agriculture.

Certains ont pensé que le remembrement se ferait tout seul de par l'exode rural avec en arrière plan des conséquences mal appréhendées, d'autres conscients de la nécessité absolue de faire quelque chose pour l'avenir de la profession seraient prêts à soutenir une décision ayant pour objectifs:

- De délimiter des parcelles assez grandes permettant de résoudre seul ou à plusieurs exploitants et suivant les cas, les problèmes hydrauliques, de drainage voire même d'irrigation.

- Si l'aliénation de chemins ruraux labourés ou boisés semble évidente, une voirie adéquate est à créer ou à renforcer pour l'accès à ces parcelles sans négliger les propriétaires ou exploitants forestiers qui doivent pouvoir atteindre leur bois.

- De réserver une bande de terrain d'un mètre ou plus si nécessaire le long de certaines voies communales et peut être quelques chemins ruraux pour les élargir ultérieurement et selon une programmation à définir.

- De régler les problèmes de bornage.

- De regrouper également le foncier communal.

Dans ce contexte, cela va de soi, aussi bien pour les particuliers que pour la commune, la redistribution foncière doit tenir compte impérativement des classements de tous les terrains avant le déclenchement de l'aménagement. Pour qu'il réussisse, il faut également un minimum de consensus sur le sujet par la majorité des propriétaires concernés.

Gageons que BAUDRIERES qui restera encore une commune à forte proportion agricole ne rate pas le coche de son dynamisme futur.

## PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU BOURG

Les grandes lignes du programme d'aménagement du bourg ont été exposées dans les gazettes précédentes (les objectifs en décembre 86, le schéma d'organisation et d'aménagement à traiter en juin 87). Un projet certes incomplet est néanmoins présenté dans votre gazette de fin d'année.

La partie communale comprise entre la salle polyvalente et le court de tennis a fait l'objet d'un premier examen en Conseil Municipal.

Dans le cadre des subventions sollicitées pour 1988 pour la construction de locaux (relatée par ailleurs), le choix de leur emplacement devait être fixé. De même, pour éviter un nivellement complet du pré actuel pour la création du plateau sportif, il est apparu souhaitable que chaque terrain soient indépendamment aplani. Trois entrées avec parking seront réservées pour l'accès à ce plateau. Bien que la construction scolaire prévue ultérieurement pour regrouper les trois classes de BAUDRIERES soit indiquée, cet emplacement n'est au stade actuel qu'une hypothèse de travail.

Les pavillons locatifs 1- 2- 3 dont l'inscription a été renouvelée à I. O. P. A. C. sont nécessairement implantés près du réseau d'assainissement (2ème tranche), la partie n° 4 est en réserve. Leur accès se ferait à partir de

la place et non en face de l'école C.E., supprimant ainsi d'importants travaux d'infrastructure voirie, compte-tenu de la dénivellation de la voie communale par rapport à ce terrain. Leur position sera définitivement arrêtée par l'architecte devant établir les dossiers de permis de construire. Si un petit parking vers l'église et la modernisation des w. C. existants est à retenir, d'autres points restent à étudier: la zone à aménager devrait pouvoir être utilisée aussi bien pour la fête patronale que pour diverses manifestations locales, le petit bâtiment de la bascule serait à supprimer, le remplacer par un massif planté est à voir, l'arrêt du car de ramassage scolaire, l'aménagement de la cour de la Mairie évitant sa neutralisation en période de dégel.

Tel est le point à ce jour de ce projet qui sera peaufiné au cours du 1er semestre 88 et bien entendu chiffré quant à ses réalisations.

# LE BOURG

Chemin

departemental

186

187

188

112

114

115

118

123

120

122

121

164

Jeu mixte  
Basket - Volley

ECOLE

Chemin

MAIRIE

Parkings

n° 160

Massif  
planté

233

278

Eau froide Ø 425  
1010

158

159

155

160

154

254

253

252

251

250

249

248

247

246

245

244

243

242

241

240

239

238

237

236

235

234

233

232

231

230

229

228

227

226

225

224

223

222

221

220

219

218

217

216

215

214

213

212

211

210

209

208

207

206

205

204

203

202

201

200

199

198

197

196

195

194

193

192

191

190

189

188

187

186

185

184

183

182

181

180

179

178

177

176

175

174

173

172

171

170

169

168

167

166

165

164

163

162

161

160

159

158

157

156

155

154

153

152

151

150

149

148

147

146

145

144

143

142

141

140

139

138

137

136

135

134

133

132

131

130

129

128

127

126

125

124

123

122

121

120

119

118

117

116

115

114

113

112

111

110

109

108

107

106

105

104

103

102

101

100

99

98

97

96

95

94

93

92

91

90

89

88

87

86

85

84

83

82

81

80

79

78

77

76

75

74

73

72

71

70

69

68

67

66

65

64

63

62

61

60

59

58

57

56

55

54

53

52

51

50

49

48

47

46

45

44

43

42

41

40

39

38

37

36

35

34

33

32

31

30

29

28

27

26

25

24

23

22

21

20

19

18

17

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

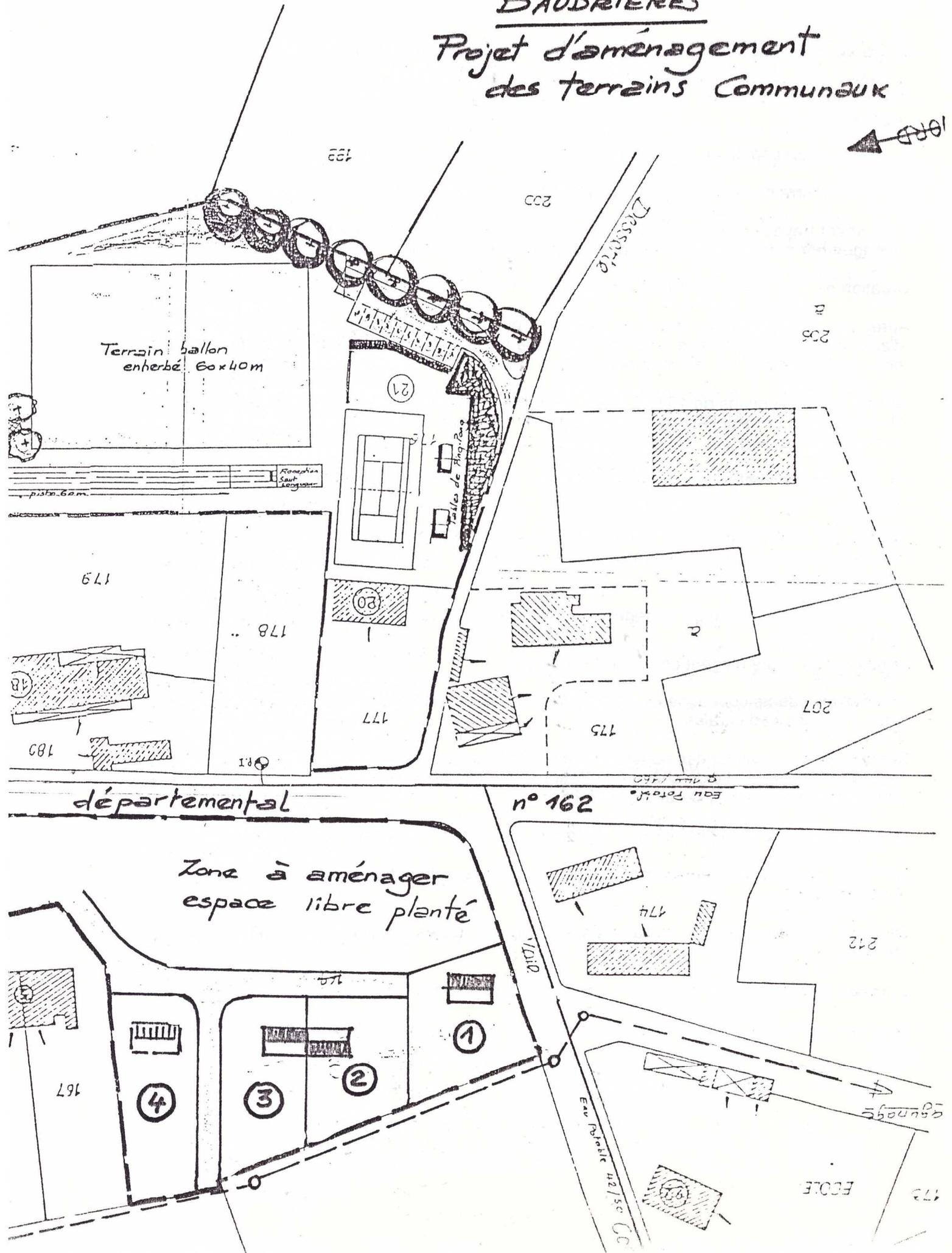
3

2

1

# BAUDRIÈRES

## Projet d'aménagement des terrains Communaux



ACTIVITES ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1987

- Acquisition d'un terrain en zone réservée pour la création d'un plateau sportif scolaire
- Vote du budget primitif en conservant les mêmes taux des taxes communales
- Vente d'un terrain communal pour la construction de deux maisons
- Lancement travaux grosses réparations du bâtiment coté salle polyvalente et dégagement démolitions de la dépendance voisine
- Création d'un droit de préemption urbain de la zone II NA du P.O.S.
- Après obtention de la subvention de 140 000 F pour la 2ème tranche d'assainissement, contracte emprunt auprès de la Caisse de Crédit Agricole pour achever le financement de cette opération
- Obtient les subventions de 15 000 F et 13 000 F auprès respectivement du Conseil Général et du Conseil Régional pour l'étude de l'aménagement du foncier communal du bourg
- Fait exécuter l'enrochement du talus de la 1ère lagune (travaux subventionnés à 65%)
- Reprise au cimetière de 13 concessions à perpétuité en état d'abandon avec apposition d'une plaque ossuaire et mise en place d'un caveau communal dit "d'attente"
- Mise en place à Boulay d'un conteneur pour la collecte de verre au profit de la lutte contre le cancer
- Création d'un poste d'agent de service temporaire
- Vente d'excédents communaux, la plupart étant une régularisation par rapport à leurs positions cadastrales
- Compte-tenu du résultat des appels d'offres voirie, décision est prise de procéder à la réfection d'une partie du chemin du Petit Limon et lancement de l'assainissement pluvial du bourg
- Définition des travaux voirie 88 pour demande subvention au Conseil Général
- Définition des travaux d'équipement 88 pour demande subvention au Conseil Général
- Désigne d'une remplaçante de l'agent spécialisé des écoles maternelles en congé de maternité
- Décision de création d'un salon de coiffure à côté de la salle polyvalente
- Réalisation d'un parking côté école avec modification éclairage public
- Décision de confier à l'O.P.A.C. déjà chargée de l'étude de l'aménagement de la place la maîtrise des locaux à construire en 88
- Vente d'un deuxième terrain communal pour la construction d'une maison

## IL ETAIT UNE FOIS ... UNE CLOCHE!

1844, conquête de l'Algérie, le Duc d'Aumale venait d'établir son camp près d'une belle source nommée "La Fontaine Romaine". BATNA, au cœur des Aurès, s'y implanta aussitôt sur la route montagneuse allant de CONSTANTINE à BISKRA, première oasis saharienne.

Rapidement, les effectifs de la garnison devinrent plus importants et les casernes abritaient des régiments prestigieux de zouaves, spahis, tirailleurs. Mais de graves épidémies de typhoïde, variole, typhus et paludisme décimaient les militaires et leurs familles dans cette région insalubre. Il fallu édifier un vaste hôpital militaire pour cette ville nouvelle très isolée du Sud Algérien.

Un registre médical de casernement de l'époque nous relate toutes les étapes de sa construction dès 1848 et de celle d'une charmante chapelle surmontée d'un clocher en 1858.

Une cloche, offerte après une souscription en France porte la mention de sa date de fabrication en 1848 par PERRET Père et Fils.

Un siècle après, l'édifice aux fondations insuffisantes dans un terrain alluvionnaire ne résista pas à un léger tremblement de terre. Dès 1945, l'hôpital devenait mixte pour soigner civils et militaires et un nouveau lieu de culte moderne fut construit sur les ruines de l'ancienne chapelle. La cloche fut alors reléguée dans un local poussiéreux.

Elle y serait encore, si un infirmier curieux en signalait la présence au Directeur musulman de l'hôpital. Dédaignant toute rétribution, il l'offrit à son chirurgien en

remerciement des services rendus aux malades de la région.

En 1963, par mer, elle revenait en France où elle avait vu le jour et après des pérégrinations multiples, elle arriva à Roussenne où un vieux pigeonnier paraissait tout disposé à l'accueillir.

Ce projet parut déplaire à l'Abbé NOAILLY, curé de BAUDRIERES à l'époque et il décida, sans ambages, que la Maison de Dieu du village était plus appropriée pour recevoir cette cloche bénie, baptisée Marie par le Maître-fondateur en 1848, que cet antique colombier de Roussenne hanté par les hiboux.

Son inauguration sur l'autel de la Vierge eut lieu en 1969 à BAUDRIERES, en présence de toute la municipalité et des prêtres des communes voisines.

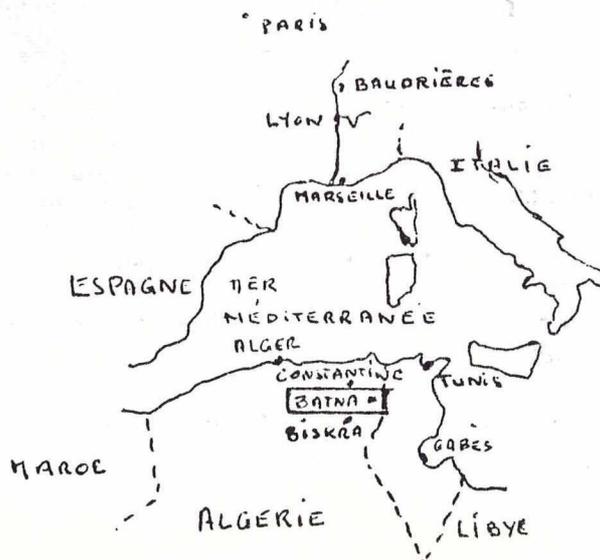
Quelques temps après, loin du soleil d'Afrique où elle avait appelé à la prière des enfants de France et sonné le glas pour beaucoup d'entre eux, elle se balançait sous la robuste pyramide romane de notre clocher paroissial en compagnie de sa grosse soeur bressanne baptisée Fanny.

Elle y demeura plusieurs mois car un coquin avait coupé la corde que tirait l'enfant de chœur avant chaque office.

La fée électricité, depuis quelques semaines, lui redonne sa voix aigrette en harmonie avec sa grave compagne.

Elle contribuera maintenant à annoncer à notre village un événement familial ou un appel à la prière pour nos offices religieux.

La petite cloche algérienne... nous l'avons adoptée..!



## LE DIABLE DE SAUGY

### Renaissance des légendes

Bressannes- cl de 5 ème  
Collège de Cuisery 1983

La première fois que l'on parle de Saugy, c'est dans un long article du Courrier de Saône et Loire publié le 5 décembre 1878 et qui, sous le titre "un lit ensorcelé" donne une première version des faits en ces termes : "La scène se passe à BAUDRIERES, canton de SENNECEY le Grand". Vous ne voudrez jamais croire ce que je vais vous raconter et cependant, je n'invente rien. De SIMANDRE à St GERMAIN, d'ORMES à LA FRETTE, il n'est bruit que de cela.

C'est quelque chose de formidable, de fantastique, de diabolique qui terrifie depuis plus de quinze jours le hameau de SAUGY et la commune de BAUDRIERES.

En deux mots, voici la chose : le Diable fait des apparitions nocturnes dans la ferme de Mr NIVET de TOURNUS, ferme qui est exploitée par le Sieur MAZUE. Vous me direz qu'au XIXème, le diable n'a pas besoin de se donner tant de mal pour peupler son royaume et cependant, quel autre que le diable pourrait jouer aux habitants de SAUGY les tours pendables que vous allez apprendre?

Dans l'écurie de la ferme est un lit où couchent les deux domestiques. Or, dans la nuit, tantôt vers onze heures, tantôt plus tard, on commence à entendre un léger grattement au pied du mur sous le lit; puis le bruit s'amplifie, s'accroît et devient semblable au roulement d'un tambour; on dirait une marche guerrière jouée par quelque tambour de l'ex-garde nationale. C'est le moment de l'action: les draps se mettent en mouvement par saccades violentes et les habitants du lit reçoivent des coups appliqués par une main invisible, mais qui, paraît-il, frappe consciencieusement. Des lueurs phosphorescentes même, des étincelles bleuâtres annoncent la fin de cette scène qui dure environ une heure.

Ainsi s'exprimait le chroniqueur du Courrier, il y a tout juste cent ans. Il rapportait aussi que des commères persuadèrent une femme de la ferme qu'un sort avait été jeté et que pour en connaître l'auteur, il fallait faire bouillir une marmite de clous pendant une journée : la première personne qui soulèverait le couvercle pendant ce temps serait le sorcier. Ce fut un jeune homme habitué de la ferme qui eut, vers neuf heures du soir l'idée de regarder ce qui cuisait. On se jeta sur lui, à coups de balais, on le força à réciter des "Ave Maria" et on le chassa de la ferme. Mais il est bien évident que ce malheureux jeune homme n'était pour rien dans l'histoire et le diable continuait à faire des siennes. Les domestiques qui étaient malmenés toutes les nuits désertèrent leur lit commun installé dans l'écurie. Ils cherchèrent à savoir par des garçons du village ce qui se passait dans leur "chambre". Mais tous ceux qui pénétraient la nuit recevaient des gifles. Quatre jeunes gens s'étaient installés sur le lit

: à onze heures précises, ils furent violemment secoués et l'Esprit lança des gerbes d'étincelles qui provoquèrent un saut qui peut général. C'est alors que l'imagination dépassa la réalité et que l'on commença à parler de sabbat, de diable et de sort jeté sur la ferme.

Un ex-caporal de la garde nationale annonça qu'il irait bivouaquer sur la place le 13 décembre: trois "vieilles moustaches de Bey" se disent prêts à expulser le diable :

"Nous rentrerons vainqueurs ou nous ne rentrerons pas" concluait l'auteur de la lettre qui signait Mathurin, ex-sapeur pompier. En plus, le diable de Saugy faisait des émules et on le retrouvait à GIGNY et même à MONTCEAU les Mines où il oblige certains locataires à quitter leur appartement.

Depuis le 13 décembre, le diable vient faire des siennes dans l'habitation centrale où il vient renverser la marmite de gaudes qui est sur le feu. Le 24 janvier, il est revenu dans l'huteau, mais cette fois, il s'est contenté de faire du bruit sans rien renverser. Le 21 février 1879, un second article du Courrier annonce que le diable a quitté SAUGY avec armes et bagages.

Mais que s'est-il donc passé dans la ferme des MAZUE?

Mr PERNATON propriétaire de la ferme, se souvient d'avoir relu le bail, attaché au bâtiment : or, ce bail stipulait que les fermiers étaient en devoir d'accueillir les familles nomades qui traversaient le pays. Et cette précision confirme l'hypothèse la plus souvent retenue pour expliquer les événements; à savoir que deux familles nomades s'étaient présentées en même temps à la ferme et que les MAZUE auraient dû faire un choix et que la famille évincée et mécontente aurait décidé de se venger en effrayant les gens de la ferme.

Mr GONNET cite même des noms: il parle de la famille SAINTIO ou SAITO, composée du grand-père, du père, de la mère, de trois filles et de deux garçons, l'un prénommé "Jacquot", l'autre surnommé "le mousse".

Ce serait ce dernier qui aurait joué le rôle du diable en se cachant dans le foin, au-dessus de l'écurie; et c'était une bonne cachette, car avec la neige, il était indispensable de vider le foineau dehors pour faire des fouilles et il était encore impensable de monter avec une lampe à huile pour essayer d'y voir quelque chose. Cependant, à une date que personne ne précise, les gendarmes seraient montés dans le foineau avec des sabres et des piques pour sonder le foin. Le lendemain, on aurait trouvé du sang près de la ferme. Le diable de Saugy aurait été piqué par le sabre d'un gendarme et se serait sauvé.

Telle est l'histoire du diable de Saugy que l'on se raconte de bouche de bressan à oreille de bressan et que l'on dit aux petits enfants qui ne sont pas sages pour les effrayer.

Carole ANCEL, Cecilia DESROCHES,  
Didier et Marie LAURE ZANETTE

## NOS SOCIETES

	<b>Président</b>	<b>Trésorier</b>	<b>Secrétaire</b>
Amicale des donneurs de sang	Masson D	Remandet S	Geniaux P
Amicale C.A.T.M.	Maire E	Plat R	Gros J
Amicale de la Chasse	Viallet Georges	Caillet C	Viallet G
Amicale Anciens Prisonniers	Dupasquier R	Pageaut E	
Cantine Scolaire	Galland J.M.	Tissot Martine	Lemieux D
Comité des Fêtes	Dupasquier R	Girardeau B	Viallet G
CUMA	Gros J	Tissot J	Hantz J
Foyer Rural	Dupasquier R	Gros R	Dupasquier M-C
Les Amis de l'Ecole	Bouilly P	Thévenot E	Hantz F
Majorettes Pomponnettes	Gonthier J	Dumont J	Fourny G
Ski - Club	Lauga J	Villot M	Sustek J
Syndicat Agricole	Pageaut J P	Pageaut J p	Hantz J
Tennis Club	Simond J	Rebillard M	Vendroux C
Club des Palombes	Gros R	Broux A	Limonier A
Coopérative scolaire	Sustek J		

\*\*\*\*\*

### Calendrier des Fêtes Année 1988

3 Janvier	Concours tarot Foyer Rural
16 Janvier	Repas A.G.P.M. et C.A.T.M.
13 Février	Couscous Amis de l'Ecole
20 Février	Choucroute Club des Palombes
27 Février	Bal des Conscrits
5 et 6 Mars	Théâtre Foyer Rural
12 Mars	Bal masqué Majorettes
20 Mars	Loto Club Palombes
17 Avril	Repas amical Foyer Rural
29 Mai	Kermesse Comité des Fêtes
12 Juin	Festival Majorettes
26 Juin	Concours Pétanque
14 Juillet	Feux d'artifice et bal
7 Août	Kermesse battage
20 Août	Méchoui C.A..M.
10 et 11 Septembre	Fête Patronale
24 Septembre	Repas Club des Palombes
8 Octobre	Repas Majorettes
15 Octobre	Repas C.A.T.M.
6 Novembre	Matinée d' automne
12 Novembre	Repas paroissial
26 Novembre	Concours C.A.T.M.
4 Decembre	Loto Ski Club
17 Decembre	Arbre de Noël Majorettes

## ETAT CIVIL 1987

**Naissances :**

	GROS Nicolas Jean Marie	29 Décembre 86
PLAT	Alexandre Louis Léon	24 Février 87
MOREY	Romain Roger	19 Avril
INCERTI	Florence Julie	25 Juillet
VEROT	Carole Anne Evelyne	28 Juillet
BARANOFF	Marjorie	5 Août
BOURLoux	Elodie	24 Août
PRESUMEY	Julian	27 Septembre
MALICROT	Marie	29 Septembre
BONVALOT	Marie Andrée Christianne	2 Octobre
VIALLET	Mathide Germaine	12 Novembre
GIRARDEAU	Fabien	6 Decembre
PLAT	Adrien	28 Decembre

**Mariages :**

BONVALOT VINÇON	2 Mai
MEDEAU SIMMONET	5 Septembre
VILLOT PLAT	14 novembre

**Décès :**

LACHAUD	Florentine née Guyonnet	11 Janvier
CLERC	Claudine Angèle née Creniaut	4 Février
CLET	André	8 Février
COMMARET	Marie née Morin	16 Mars
FAUVRE	René	18 Mars
BLANCHARD	Daniel René	10 Avril
DUBAN	Claude Ernest	20 Avril
PAIR	Marcel Félix Adolphe	30 Juin
COLAS	Charles	25 Juin
THIBERT	Yves	21 Juillet
AUGEAT	Eugénie née Forêt	7 Août
TISSOT	Jeanne Hélène née Lombard	9 Août
DIJOUX	Marthe née Dijoux	12 Août
BARRAUT	Marcelle Gabrielle née Pernot	13 Octobre
GROS	Jean Marie	29 Octobre
PERNOT	Aristide née Chevillard	28 Novembre
GRAPPIN	Pierre Emile	30 Novembre
GENOIS	Fernand	4 Décembre
GUILLET	Raymond Georges	24 Décembre

**Nouveaux habitants :**

Mr et Mme PLAT BEFFY	Les Champs St Pierre
Mr et Mme VENDROUX PILLOT	Le Bourg
Mr et Mme CLET PUTIGNY	Le Vernay Girard
Mr et Mme REGNIER MARTIN	Le Bourg
Mr et Mme CHIANDONE RANDALL	Saugy
Mr COQUERIE Alain	Saugy
Mr MONNOT M <sup>lle</sup> BOUILLOUX	Boulay
Mr LENIEF M <sup>me</sup> LAUREAUX	Tenarre
Mr et Mme BOURLoux LEVEQUE	Le Vernay Girard
Mr et Mme COMMARET CADAUT	Le Bourg